

COMMUNE DE SAINT MARS LA REORTHE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit le dix-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 09/01/2018 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Marie-Françoise RAUTURIER.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : Gérard PREAUD, Marie-Françoise RAUTURIER, Etienne GIRARD, Patrice BERTRAND, Marc GOBIN, Marie-Noëlle RONDEAU, Guillaume GOUIN, Régine PARENT, Hubert BOISTAULT, Annie RAUTUREAU, Hélène BOUQUIN, Sylvie BOUDAUD.

Conseiller absent excusé : Gérard PREAUD.

Conseiller absent : Damien GABORIEAU

Secrétaire de séance : Patrice BERTRAND

Ordre du jour

PERSONNEL

Validation du règlement de formation

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Transfert des zones économiques

PRIME FACADE

DECISIONS MODIFICATIVES

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017.

18-01-01 REGLEMENT DE FORMATION

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 7 décembre 2017.

Madame Marie-Françoise RAUTURIER présente le règlement de formation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Valide le règlement de formation.

18-02-02 TRANSFERT DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS – MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS COMMUNS

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, le conseil municipal

- constate la mise à disposition des équipements communs intégrés dans le périmètre de la zone d'activité de la Brunelière : la voirie (voies, trottoirs, accotements, bordures, caniveaux...), les réseaux d'eau pluviale (fossés, canalisations), la signalisation horizontale et verticale, la signalétique, les équipements scellés au sol, l'éclairage public, les espaces collectifs,
- précise que les réseaux sous voirie (eaux usés, eau potable, gaz, électricité, téléphone) ainsi que les stations de relevage et d'épuration ne sont pas concernés par cette mise à disposition,

- autorise Monsieur le Maire, à signer le procès-verbal de remise des biens.

18-03-03 PRIME FACADE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Attribue une subvention prime façade de 150 € à :
-Roland SACHOT

18-04-04 DECISIONS MODIFICATIVES – virement de crédits

BUDGET PRINCIPAL

Virement de crédit n°2 - Budget eau et assainissement

Dépenses

6 € De l'article 6066 carburant à l'article 6611 charges financière

Virement de crédit n°1 - Budget lotissement le Val de Source

Dépenses

7 690 € de l'article 6045 achat d'études et prestations à l'article 71355/042 variation de stock de terrains.

Recettes

7 690 € de l'article 1641 emprunts à l'article 3555/040 R Stocks de terrains aménagés.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité
Approuve les décisions modificatives ci-dessus.

18-05-05 LOCATION FOYER DES JEUNES

Madame Marie-Françoise RAUTURIER, 1^{ère} adjointe, informe le conseil municipal de la location de la salle du foyer des jeunes pour le 31 décembre 2017 et rappelle qu'il n'existe pas de tarif pour la location de cette salle.

Après délibération, le Conseil Municipal
Fixe le tarif de location à 60 € pour la journée de location du 31/12/2017.
Autorise le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Le Maire
G. PREAUD

Extrait affiché le 19/01/2018

Le Maire
G. PREAUD

